

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 3 octobre 2024

N°2024-46 : Séance du Conseil d'administration du jeudi 3 octobre 2024
Service : Action auprès des personnes âgées et des personnes handicapées
Référence : E.S.

Objet : ASSOCIATION GESTIONNAIRE DE L'INTERCLIC 44 : ADHESION DU CLIC COUERON-SAUTRON – ANNEE 2024

Le jeudi trois octobre de l'an deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Couëron, légalement convoqué le vingt-trois septembre 2024, s'est réuni salle Condorcet sous la présidence de M. Ludovic Joyeux, Vice-président délégué. Le nombre de membres en exercice est de : 17 – quorum : 9.

Présents :

Mmes DENIAUD, FOUBERT, GIRET, GUERIN, LE BERRE, LECHEVALLIER, CORMERAIS, RADIGOIS.
MM. JOYEUX, ANDRIEUX, RECULEAU.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Mme HAMEON à M. JOYEUX, Mme RAUHUT-AUVINET à M. ANDRIEUX, M. EVANO à Mme GIRET, M. SANZ à Mme DENIAUD.

Absents excusés :

Mmes GRELAUD, BEN BELLAL.

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de membres effectivement présents : 11

Formant la majorité des membres en exercice.

Rapporteur : M. Ludovic Joyeux, Vice-président délégué du CCAS.

EXPOSÉ

L'association gestionnaire de l'InterClic 44 est une association fondée par les adhérents signataires, régie par la loi du 1^{er} janvier 1901 et le décret du 16 août 1901. L'interClic 44 assure ses missions sur le département de Loire-Atlantique et a pour objet de :

- Promouvoir la coordination gérontologique,
- Fédérer les CLIC autour de projets communs,
- Représenter les CLIC auprès des partenaires institutionnels et financeurs,
- Coordonner les actions des organismes y adhérant,
- Promouvoir la mutualisation de moyens,
- Favoriser les relations avec les partenaires sociaux, médicaux et paramédicaux,
- Porter des manifestations en lien avec l'objet.

Le CLIC Couëron-Sautron souhaite renouveler son adhésion à l'association InterClic 44 pour l'année 2024.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 3 octobre 2024

PROPOSITION

Vu les statuts de l'association gestionnaire de l'InterClic 44 adoptés par l'assemblée générale constitutive du 23 février 2015,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du CLIC Couëron-Sautron,

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- entériner l'adhésion à l'InterClic 44 du CLIC Couëron-Sautron et le paiement de la cotisation 2024 fixée à 40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Pour expédition conforme
Fait à Couëron, le 7 octobre 2024

Pour Carole Grelaud
Maire et Présidente du CCAS
La Vice-présidente
Geneviève Haméon



La Présidente du CCAS

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site internet de la Ville du 8/10/24 au 8/12/24 et transmise en préfecture le 8/10/24
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.